

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION
SITUATION AU 24 MAI 2016**

Nomination de l'organe de révision pour le contrôle des comptes de la commune de Saint-Martin

La commission financière a lancé un appel d'offres pour la révision des comptes de la commune de St-Martin auprès des fiduciaires suivantes :

- Fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg;
- Multifiduciaire Fribourg S.A. à Fribourg et Bulle et
- BDO S.A. à Fribourg.

Après avoir analysé les offres reçues, la commission financière a présélectionné deux dossiers et a décidé de convoquer la fiduciaire Jordan S.A. ainsi que Multifiduciaire Fribourg S.A.

La commission financière s'est réunie les 18 et 24 mai dernier en présence de Messieurs Gérard Buchs et Georges-Henri Débois pour procéder aux deux entretiens. Suite à cela, la commission financière a statué sur le choix final.

Les principaux critères de sélection furent le coût, le professionnalisme, l'expérience dans la révision des comptes des communes fribourgeoises, la vision du partenariat, la réputation sur le marché.

Après délibération, la commission financière a choisi la fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg qui propose un coût annuel forfaitaire de **CHF 3'700.--**, hors taxes, pour un mandat de **trois ans** et qui répond aux critères énumérés. Pour référence, cette fiduciaire a déjà contrôlé de nombreuses communes dans les districts de la Broye, de la Sarine et de la Gruyère, dont notamment la Ville de Fribourg.

En conclusion et conformément à la loi sur les communes, la commission financière soumet à votre vote le choix de la fiduciaire Jordan S.A. pour une durée de trois ans, dès le contrôle des comptes 2016.

Saint-Martin, le 24 mai 2016



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann